

GUIDE DE BIENVENUE



Réserve faunique
de Papineau-Labelle

BIENVENUE!

Toute l'équipe de la réserve faunique de Papineau-Labelle est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue dans ce haut lieu de villégiature. Les réserves fauniques sont des territoires exceptionnels de notre patrimoine naturel. Chaque séjour constitue une expérience hors du commun.

Nous vous invitons à consulter le *Guide de bienvenue* qui vous propose des renseignements pratiques, répondant aux interrogations courantes. Vous y trouverez des informations pertinentes sur votre séjour, les activités et les services offerts, le fonctionnement des équipements de votre hébergement, la réglementation et la sécurité ainsi qu'une présentation du territoire de la réserve faunique de Papineau-Labelle et de la Sépaq.

La direction et tout le personnel souhaitent que vous profitiez pleinement de cet environnement unique.

Bon séjour!



*Toute l'équipe de la Réserve faunique de
Papineau-Labelle vous souhaite la bienvenue
Saison 2020-2021*

INFORMATIONS SUR LE SÉJOUR, ACTIVITÉS ET SERVICES

- HEURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

Été

Arrivée : 17 h

Départ : 13 h 30

****Pour permettre à l'équipe d'entretien d'effectuer un travail de qualité, nous vous demandons svp de respecter les heures d'arrivée et de départ.** À votre départ, il vous suffit de laisser la clé sur le crochet.

- VISITEURS

Les membres du groupe qui ont été désignés lors de l'enregistrement sont les seules personnes autorisées à se trouver dans le chalet. Aucun visiteur n'est admis et la substitution de personnes en cours de séjour n'est pas autorisée. Les capacités minimales et maximales du chalet s'appliquent au nombre d'adultes et la tarification est établie en fonction de ce nombre de personnes.

- TOURNÉE DU PERSONNEL

Un membre du personnel exécute une tournée régulière des chalets. Soucieux de votre bien-être, il s'informe du déroulement de votre séjour, répond à vos questions et apporte les correctifs nécessaires advenant le fonctionnement inadéquat d'un équipement. En l'absence du gardien à son chalet, il est recommandé de lui laisser une note dans la boîte à messages apposée sur son chalet.

- PROPRETÉ

En tout temps, vous devez laisser tout lieu occupé et tout équipement utilisé dans un état d'ordre et de propreté.

- DÉCHETS ET RÉCUPÉRATION

Pour le maintien de la santé de l'environnement, vous devez disposer vos déchets dans les endroits prévus à cette fin et vous abstenir de jeter dans la nature quelque objet que ce soit, ce qui vous évitera également d'attirer des animaux indésirables.

L'équipe de la réserve faunique met à votre disposition une boîte pour la récupération des cannettes ainsi qu'un bac pour la récupération des matières recyclables. Soyez vigilants et ne disposez dans ces bacs que les matières récupérables. Consultez l'aide-mémoire affiché près du bac à propos des matières recyclables et non recyclables. Nous mettons également à votre disposition sur la galerie un panier pour les piles usagées.

Lors de vos déplacements, il est de mise d'apporter un sac à ordures afin de récupérer les déchets de la journée et d'en disposer dans les contenants appropriés. Une saine gestion des matières résiduelles contribue à la mission de conservation des réserves fauniques.

- **EAU NON- POTABLE**

On vous recommande de faire bouillir l'eau pendant une minute avant de la consommer ou alors d'utiliser de l'eau embouteillée. L'eau des chalets et des camps est non-potable.

- **ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE**

La Loi sur le tabac et la Loi encadrant le cannabis interdisent à toute personne de fumer à l'intérieur des bâtiments de la Sépaq. Par souci de la gestion de l'air et afin de s'assurer qu'aucune odeur de tabac ou de cannabis ne persiste, des frais d'entretien de 150 \$ seront facturés aux responsables de la réservation advenant que des personnes aient fumé dans ces endroits.

- **TRANSPORT FORESTIER**

Des véhicules chargés de bois ou destinés à la récolte circulent sur le territoire ainsi que d'autres camions lourds d'interventions commerciales. Faites toujours preuve de prudence et gardez bien votre droite.

- **COMMENTAIRES**

Si un problème de toute nature vient perturber votre séjour, nous vous prions de le mentionner sans tarder à un employé de la réserve faunique. Vos commentaires ou vos observations seront traités immédiatement et nous ferons de notre mieux pour remédier à la situation.

Visant l'amélioration de ses services, la Sépaq a développé un sondage après-séjour pour connaître votre satisfaction. Vous devriez recevoir dans les jours suivants votre départ, une invitation à y répondre. D'avance, nous vous remercions de le compléter puisque votre rétroaction est importante.

Si vous désirez nous faire part par écrit d'un commentaire ou d'une insatisfaction, nous vous invitons à nous les transmettre à partir du site Web de la Sépaq, dans la section *Nous joindre*.

HORAIRE DES ACCUEILS ET SERVICES OFFERTS

HORAIRE DES ACCUEILS

Période	Heure	Jour
Accueils Val-des-Bois et Gagnon		
Accueil Val-des-Bois seulement 5 au 11 juin	8 h à 17 h	Tous les jours
12 juin au 6 septembre	7 h à 20 h	Tous les jours sauf vendredi 21 h
7 au 20 septembre	8 h à 17 h	Samedi au jeudi
Chasse au petit gibier et villégiature	8 h à 20 h	Vendredi
20 septembre au 15 octobre Chasse à l'original et au combiné du gros gibier	Horaire variable Veuillez contacter l'accueil	Tous les jours
16 octobre au 1 ^{er} novembre	8 h à 17 h	Samedi au jeudi
Chasse au petit gibier et villégiature	8 h à 20 h	Vendredi
2 au 22 novembre Chasse au cerf	Horaire variable Veuillez contacter l'accueil	Tous les jours
23 novembre 2020 au 14 mai 2021	Fermé	
Accueil Gagnon seulement 27 décembre 2020 au 15 mars 2021 Refuges, ski nordique et raquette	9 h à 18 h	Tous les jours Le gardien est souvent à l'extérieur.
Accueil Pie IX		
12 juin au 7 septembre	7 h à 20 h	Tous les jours sauf vendredi 21 h
8 au 20 septembre Chasse au petit gibier et villégiature	8 h à 17 h	Les samedis et dimanches sauf les vendredis de 8 h à 20 h
21 septembre au 14 mai 2021	Fermé	
Accueil Lac Écho		
12 juin au 7 septembre	9 h à 20 h	Tous les jours sauf vendredi 21 h
8 septembre 2020 au 14 mai 2021	Fermé	
Accueil La Minerve (concessionnaire)		
19 juin au 7 septembre	7 h à 18 h	Tous les jours, sauf vendredi 21 h
8 septembre 2020 au 14 mai 2021	Fermé	
Accueil Montpellier (concessionnaire)		
19 juin au 7 septembre	7 h à 21 h	Tous les jours

SERVICES OFFERTS

Service d'accueil

Bienvenue à nos postes d'accueil! Les préposé(e)s non seulement répondent à vos questions, mais vous conseillent selon la période de l'année et les activités en cours.

Partagez vos bons moments, vos commentaires positifs ou négatifs, vos recommandations et ainsi, participer à l'amélioration de nos services afin de mieux vous servir.

Profitez du moment pour connaître les disponibilités et ajouter une fin de semaine supplémentaire à votre saison estivale ou automnale.

Location d'équipement : Canot, chaloupe, kayak, pédalo et planche à pagaie (lac Écho), moteur à essence, canne à pêche, vêtement de flottaison individuel, literie, trousse de sécurité nautique.

Dépanneur : Glace, eau, bois, vers de terre, articles pour la pêche, insectifuge, trousse de sécurité nautique.

Boutique Faune : Vêtements, souvenirs, publications et articles de plein air sont disponibles aux postes d'accueil.

ACTIVITÉS

La brochure *Chasse et pêche* contient une foule de renseignements utiles sur les activités de plein air, de villégiature, de chasse et de pêche qui se pratiquent dans le réseau des réserves fauniques. Il nous fera plaisir de vous remettre un exemplaire au poste d'accueil.

Pêche

La pêche sportive constitue l'activité-vedette des réserves fauniques. Les eaux de la réserve recèlent d'une variété de poissons tels que : l'omble de fontaine, le touladi et l'omble moulac. Plusieurs autres espèces de poissons sont présentes dans certains plans d'eau du territoire tel que l'achigan à petite bouche, le doré jaune, l'omble chevalier, le grand brochet, la ouananiche et la truite arc-en-ciel.

À la journée ou en séjour, en lac ou en rivière, vous pouvez vous adonner à la pratique de la pêche selon les modalités qui s'appliquent.

➤ Pêche en séjour

La pêche en séjour vous est offerte pour la majorité des chalets tout au long de la saison. Toutefois, nous ne pouvons garantir la pêche sur le lac en face du chalet ni dans le secteur immédiat de celui-ci puisque le nombre de lacs, où la pêche est ouverte, varie durant la saison.

Il vous est permis de réserver votre séjour pour l'année suivante dès votre sortie au poste d'accueil le plus près, par téléphone au 819 454-2011, poste 1 ou visitez le www.sepaq.com.

➤ Pêche à la journée

Réservez vos excursions de pêche journalière jusqu'à 4 mois à l'avance. Contactez le Service des ventes et réservations au 1 800 665-6527 ou au www.sepaq.com.

➤ Pêche Aventure

Avec votre boussole et votre canot, découvrez des plans d'eau peu pêchés. Une belle aventure en perspective! Nous avons peu d'information sur le potentiel de pêche, sur la distance à parcourir ou l'existence d'un sentier d'accès au lac. Vous pouvez y pêcher à la journée avec votre embarcation personnelle non-remorquée ou à gué.

Afin de contrer la prolifération du myriophylle à épi (plante aquatique), les embarcations personnelles non-remorquées sont permises seulement sur les lacs offerts en pêche aventure. Les canots, kayaks et bateaux pneumatiques gonflés sur place ne sont pas touchés par cette mesure.

Chasse

Chasse à l'ours noir

La chasse printanière de l'ours noir se veut une activité prisée par les sportifs de tous les coins de la planète. C'est une expérience de grande qualité, qui propose uniquement une chasse à l'affût soigneusement préparée. De la mi-mai à la fin juin dans des secteurs très ciblés, cette activité est gérée par deux concessionnaires :

Pourvoirie Rivière La Lièvre, Jean-Philippe Larocque
(Sud de la réserve)
Téléphone : 819 454-2473
Télécopieur : 819 454-2240
www.pourvoirielalievre.com

Forêt Baera
(Nord de la réserve)
Téléphone : 450 275-0535

Chasse au gros gibier

- Le forfait de chasse comprend 6 nuitées;
- La chasse débute à 13 h et vous prenez possession de votre hébergement à 17 h.

➤ Chasse contingentée de l'orignal (assujettie au tirage au sort)

S'échelonnant sur trois semaines à compter de la mi-septembre, cette activité recherchée par les chasseurs québécois garantit un territoire exclusif de chasse à chaque groupe. Pour chacune des trois périodes de chasse, les multiples secteurs sont assujettis au tirage au sort. Cependant, il est possible que des secteurs soient toujours disponibles suite aux appels aux gagnants. Plusieurs types de forfait composent l'offre : le forfait régulier 6 nuitées en chalets, en camps rustiques ou en camping, le forfait Aventure en chalet ou camping d'une durée de 8 nuitées ainsi que le forfait de chasse familiale en chalets, en camping, qui permet à un groupe composé d'au moins un jeune de 17 ans et moins, de chasser à moitié du prix régulier pour l'ensemble du groupe. La qualité des séjours offerts dans la réserve comble les chasseurs les plus exigeants.

➤ Chasse contingentée du cerf de Virginie (assujettie au tirage au sort)

S'échelonnant sur trois semaines, les multiples secteurs sont assujettis au tirage au sort. Plusieurs types de forfait composent l'offre : le forfait régulier, de chasse familiale, en mini-groupe ainsi que le forfait Aventure. Tout comme l'orignal, les forfaits familiaux permettent à un groupe composé d'au moins un jeune de 17 ans et moins, de chasser à moitié du prix régulier pour l'ensemble du groupe. Le forfait mini-groupe convient au groupe de moins de quatre chasseurs. Nous offrons quatre types d'hébergement : chalet, camp rustique, camping ainsi que l'hébergement en pourvoirie.

➤ **Chasse contingentée du combiné orignal-cerf (assujettie au tirage au sort)**

Offert au début octobre, cette chasse vous offre l'opportunité de chasser l'orignal et le cerf de Virginie. Ce forfait de 7 nuitées est offert pour 8 groupes avec hébergement en chalet.

➤ **Chasse au petit gibier**

À la journée ou en séjour, vous pouvez vous adonner à la pratique de la chasse au petit gibier. Plusieurs centaines de kilomètres de sentiers sillonnent le territoire procurant ainsi l'accès à cet habitat de choix pour les espèces convoitées. La chasse au petit gibier se déroule pendant 3 périodes, à partir de la fermeture de la saison de pêche jusqu'à la chasse à l'orignal, entre la chasse à l'orignal et au cerf puis après la chasse au cerf.

Camping

➤ **Camping du lac Écho**

Le lac Écho est incontestablement un environnement de camping unique, car ses rives sablonneuses sont invitantes et le paysage y est magnifique. Ce camping aménagé de 40 emplacements peut accueillir des tentes, tentes-roulottes et roulottes. Il n'y a pas d'électricité mais un bloc sanitaire (toilettes, lavabos et douches à eau courante) situé sur le camping.

Nous offrons aussi 6 emplacements de camping qui sont accessibles par la traversée du lac. Ce havre de paix saura combler le besoin de tranquillité des adeptes de plein air.

Les chiens sont maintenant admis dans ce secteur : emplacements C11 et C12

➤ **Camping du lac Joinville**

Le camping du lac Joinville, situé dans la partie nord de la réserve, vous offre des emplacements paisibles dans une forêt de conifères. Ce camping aménagé de 45 emplacements n'a pas d'électricité mais des toilettes et lavabos à eau courante sont disponibles.

Le lac Joinville parsemé de petites îles, est un environnement favorable à la pratique du canot et à l'observation d'oiseaux.

Les chiens sont maintenant admis dans ce secteur : emplacements 28 à 34

➤ **Camping rustique**

Un dépaysement important est offert aux amateurs de la nature grâce à cette activité qui présente un cadre naturel absolu. Nos emplacements de camping rustique offrent une intimité puisqu'ils sont toujours de petite capacité.

Camping Ernest (lac Ernest) : 5 emplacements

Camping Saey (lac Marie-Lefranc) : 4 emplacements

Camping du Sourd (lac du Sourd) : 5 emplacements

Camping de la Baie (lac du Sourd) : 5 emplacements + 4 par voie d'eau

Camping Marie-Le Franc (lac Marie-Lefranc) : 5 emplacements

Les chiens sont maintenant admis dans ces secteurs.

Canot-camping

Cette activité ne requiert pas de réservation. Il est possible de réserver un canot en vous adressant au poste d'accueil.

Outre les possibilités d'observer l'abondante faune ailée des rives de nos lacs, vous pourriez apercevoir le castor et peut-être même l'orignal.

➤ **Secteurs Sept-Frères et Montjoie**

Les parcours canotables de ces secteurs sont principalement des circuits de lacs reliés entre eux par de nombreux portages d'une longueur approximative variant entre 100 et 650 m. Quelques portages ont une longueur de plus d'un kilomètre. Les circuits, variant de 14,5 à 44 km, ont comme point de départ et d'arrivée le lac des Sept-Frères et le lac Montjoie. La location de canots y est possible.

➤ **Descente de la rivière du Sourd**

La descente de la rivière du Sourd, d'une longueur de 48 km, peut s'effectuer à partir du lac du Sourd et se terminer à l'extérieur de la réserve faunique à son confluent dans la rivière du Lièvre. Le trajet peut s'effectuer en 2, 3 ou 4 jours.

Cette rivière possède une dénivellation totale de 80 mètres. Conséquemment, les excursionnistes désirant effectuer le trajet, auront à franchir un certain nombre de rapides (classe I, II et III), de seuils, de chutes, etc. Veuillez noter que la portion dans la réserve est balisée mais très peu aménagée. La section de rivière à l'extérieur des limites de la réserve n'est ni balisée, ni aménagée. Nous recommandons d'effectuer la descente de cette rivière avant le 24 juin quand le niveau d'eau est à son plus haut mais le parcours se fait tout de même après cette date.

RANDONNÉE PÉDESTRE

Plus de 60 kilomètres de sentiers de randonnée, aménagés pour la courte randonnée pédestre, vous invitent à la découverte d'attraits qui traduisent bien les singularités de cette merveilleuse nature.

À la journée ou lors d'un séjour en chalet, en refuges ou en camping, laissez-vous aller à la conquête de ces espaces généreux.

Sentier	Niveau de difficulté	*Longueur	Départ
Mont Devlin	Facile à moyen	9 km	À 2,5 km de l'accueil Gagnon par les routes 6 et 3
Mont Bondy	Facile à moyen	3,2 km	À 2 km de l'accueil Pie-IX par la route 5
Lac Écho	Facile à moyen	1,4 km	Camping du lac Écho
Du Ramage	Facile	4,2 km	À 20 km du poste d'accueil La Minerve ou à 30 km de l'accueil Gagnon par la route 7
Mont Resther	Facile à moyen	8,6 km	À 25 km du poste d'accueil La Minerve ou à 35 km de l'accueil Gagnon par la route 7
Mont Moby Dick	Facile à moyen	8 km	À partir de l'accueil Gagnon
L'Albatros (Sentier national)	Moyen à difficile	19,5 km (aller)	À 2 km du poste d'accueil de Val-des-Bois.
Route des Zingues (Sentier national)	Moyen à difficile	30 km	Par le chemin du Lac-Gagnon Est, débutant par le sentier Julie (sentier hors réserve)

*Les distances indiquées comprennent l'aller et le retour.

SKI NORDIQUE

La réserve faunique de Papineau-Labelle est un endroit privilégié pour pratiquer le ski nordique, la raquette et le Fatbike. Avec ses nombreux sentiers, elle offre aux skieurs des conditions exceptionnelles :

- Près de 100 km de sentiers hors-pistes balisés mais non entretenus mécaniquement situés dans les secteurs nord et centre de la réserve faunique;
- Des conditions d'hébergement plus qu'enviables avec 11 refuges le long des parcours;
- Un cadre visuel exceptionnel;
- Lieu de départ des sentiers : Accueil Gagnon, près de Duhamel. Le poste d'accueil sert aussi de salle de fartage.
- Service de transport de bagages jusqu'au refuge de votre choix ou de refuge en refuge.

Vivre un séjour hivernal en refuge représente une initiation inoubliable aux charmes magnifiques de cette saison.

Il vous est permis de réserver votre séjour pour l'année suivante dès votre sortie au poste d'accueil le plus près ou par téléphone au 1 800 665-6527.

MODALITÉS DE PÊCHE

Si vous avez opté pour un forfait de pêche

Vous avez reçu une fiche de séjour sur laquelle est inscrit votre plan de pêche, valide pour la durée de votre séjour. Ce plan de pêche comporte des espaces pour inscrire vos résultats de pêche. Il est obligatoire de le compléter quotidiennement et de le laisser à l'accueil ou sur la table du chalet à la fin de votre séjour. La pêche est autorisée à partir de 17 h lors de l'arrivée.

Prenez le temps de consulter votre fiche de séjour, car vous y trouverez l'information sur les limites de prises et de possession à respecter selon les espèces.

Si vous avez opté pour un forfait en villégiature

Aucune pêche ou embarcation pour la pêche n'est incluse dans votre forfait.

Vous pouvez ajouter des activités de pêche en vous informant auprès du gardien pour le lendemain ou le jour même selon le cas.

OU

Vous pouvez vous rendre directement à l'accueil et vous informer auprès du préposé.

Consultez attentivement les sections suivantes concernant la réglementation.

Il est obligatoire de déclarer ses résultats de pêche afin d'assurer un suivi optimal de la ressource. Tout pêcheur a l'obligation de respecter la limite de prises et de possession. Il doit également déclarer ses résultats de pêche, tel qu'il est prescrit par les règlements de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune à défaut de quoi il pourrait être reconnu coupable d'une infraction.

Il est à noter que les activités de pêche se terminent à 13 h 30 le jour du départ.

Droits d'accès à la pêche

Ce sont des autorisations émises par les réserves fauniques qui permettent la pratique de la pêche aux endroits et aux dates spécifiés sur le droit d'accès. Le coût est par jour et par personne. Vous devez également prévoir la location d'une embarcation. Si vous avez opté pour un forfait de pêche, les droits d'accès et l'utilisation d'une embarcation sont inclus dans le forfait pour la durée de votre séjour.

Permis de pêche

Pour pêcher, il faut être titulaire d'un permis de pêche et le porter sur soi pendant la pratique de l'activité. Le coût du permis est variable selon la durée de l'excursion projetée.

Il peut aussi être possible de pêcher sans permis dans les situations suivantes :

- Un mineur peut pêcher en compagnie d'un adulte titulaire d'un permis;
- Une personne peut pêcher en vertu du permis de son conjoint à condition de pêcher en sa compagnie ou d'avoir en sa possession son permis;
- Un étudiant adulte porteur de sa carte étudiante valide peut pêcher en compagnie d'une adulte titulaire d'un permis.

Si vous pêchez en vertu du permis d'une autre personne, les poissons que vous capturez sont inclus dans la limite de prises du titulaire du permis.

Si vous perdez ou altérez votre permis, vous devez vous en acheter un autre pour continuer à pêcher.

Limites de prises et de possession

Plusieurs sportifs se questionnent sur les limites de prises et de possession. Voici une réponse succincte à la question.

La limite de prises quotidienne comprend les poissons pris et gardés (incluant ceux qui ont été consommés) par le titulaire du permis ainsi que par les personnes qui pêchent sous l'autorité de ce permis au cours d'une même journée.

La limite de possession correspond à la limite de prises quotidienne. Elle correspond au nombre de poissons que l'on peut avoir en sa possession en tout temps et en tout lieu que ce soit sur le lieu de pêche, sur la route ou à la maison.

Limites de prises et de possession dans la réserve faunique de Papineau-Labelle*

Espèce	Limite de prises	Limite de possession
Achigan	6	6
Brochet	4	4
Doré	4	4
Grand corégone	5	5
Ombre de fontaine et ombre chevalier	10	10
Ouananiche	2	2
Touladi et ombre moulac	2	2
Perchaude	50	50
Truite arc-en-ciel	5	5

* Ces limites diffèrent d'un territoire à l'autre; la brochure de réglementation sur la pêche sportive au Québec peut vous informer sur les limites des autres territoires québécois.

Exceptions : Certains plans d'eau restreignent les limites de prises et de possession à deux en tout. Consultez la fiche de séjour pour connaître les endroits concernés. Dans la réserve, aucune espèce n'est concernée par la limite de taille.

MODALITÉS DE CHASSE

Droits d'accès à la chasse

Ce sont des autorisations émises par les réserves fauniques qui permettent la pratique de la chasse aux endroits et aux dates spécifiés sur le droit d'accès. Le coût est par jour et par personne.

Si vous avez opté pour un forfait chasse, les droits d'accès sont inclus dans le forfait pour la durée de votre séjour.

Permis de chasse

Pour chasser, il faut être titulaire d'un permis de chasse provincial désigné pour l'espèce chassée et le porter sur soi pendant la pratique de l'activité. Le coût du permis est variable selon les espèces de gibier.

Si vous perdez ou altérez votre permis, vous devez vous en acheter un autre pour continuer à chasser.

Pour plus de détails, consultez la brochure *La chasse sportive au Québec*, publiée par le MFFP. Elle complète l'information sur la pratique de la chasse.

Limites de prises et de possession

La limite de prises quotidienne comprend les gibiers abattus et gardés (incluant ceux qui ont été consommés) par le titulaire du permis ainsi que les personnes qui chassent sous l'autorité de ce permis au cours d'une même journée.

La limite de possession correspond à la limite de prises quotidienne. Elle correspond au nombre de bêtes que l'on peut avoir en sa possession en tout temps et en tout lieu que ce soit sur le lieu de chasse, sur la route ou à la maison.

Limites de prises et de possession dans la réserve faunique de Papineau-Labelle*

Espèce	Limite de prises	Limite de possession
Gélinotte huppée Tétras des savanes	5 par jour (pour les deux)	15 <u>en tout</u>
Lièvre	aucune	aucune

* Ces limites diffèrent d'un territoire à l'autre; la brochure de réglementation sur la chasse sportive au Québec peut vous informer sur les limites des autres territoires québécois.

CHASSE CONTINGENTÉE À L'ORIGINAL, AU CERF DE VIRGINIE ET DU COMBINÉ ORIGINAL-CERF

Toutes les modalités concernant cette activité sont acheminées au chef de groupe de chacun des séjours de chasse afin que tous puissent consulter à l'avance l'ensemble des renseignements nécessaires au séjour et au bon déroulement de la chasse.

Ces activités sont assujetties au tirage au sort.

La date limite d'inscription pour ce tirage est le 15 janvier de chaque année.

Nous recommandons fortement à tous les chasseurs de venir prospecter leur territoire de chasse afin d'augmenter leur succès. La prospection est autorisée dès l'ouverture de la réserve jusqu'à la veille de la chasse à l'original.

Des secteurs de chasse au gros gibier sont toujours disponibles. Informez-vous auprès du personnel au poste d'accueil de votre choix.

FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS

Vous devez utiliser avec soin et diligence les équipements, le matériel ou les accessoires mis à votre disposition dans le cadre de votre séjour. Si vous constatez qu'un équipement ou un accessoire est manquant ou défectueux, veuillez cesser de l'utiliser et signaler promptement la situation au personnel de l'établissement à la première occasion. Tout dommage ou blessure résultant de l'utilisation d'un équipement ou d'un accessoire endommagé ou inadéquat est la responsabilité exclusive de son utilisateur.

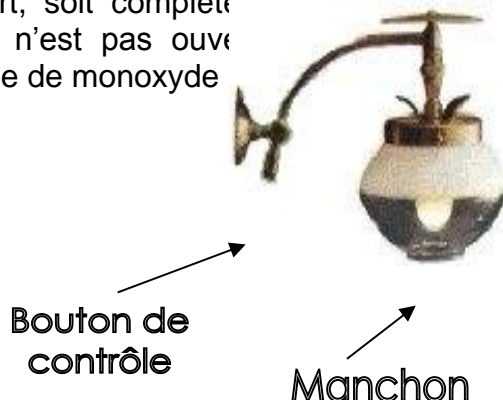
FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS AU PROPANE ET CONSIGNES

Le propane consomme une quantité importante d'air, et c'est pourquoi, il faut s'assurer que la ventilation des lieux est adéquate et que l'évacuation des produits de combustion se fasse de façon efficace.

Tous les appareils sont vérifiés et ajustés de façon périodique.

Lampes

Les lampes au propane sont très fragiles. Si, par accident, vous touchez le manchon, la lampe deviendra inutilisable. Le bouton de contrôle de la lampe doit être, soit complètement ouvert, soit complètement fermé. Si la lampe est allumée et que le bouton de contrôle n'est pas ouvert, elle-ci dégagera une quantité anormalement élevée de monoxyde



Pour allumer : Ouvrir légèrement le bouton de contrôle vers la gauche (sens inverse du sens horaire), généralement de couleur noire ou rouge, pointez une flamme de briquet, d'allumeur ou d'allumette près du manchon sans le toucher. Dès que le manchon commence à éclairer, tourner le bouton de contrôle au maximum.

Pour éteindre : Gardez une lampe de poche sous la main. Ne pas souffler, ce n'est pas une bougie! Tournez le bouton de contrôle de l'alimentation vers la droite jusqu'à ce que la flamme s'éteigne.

**La nuit, assurez-vous de fermer toutes les lampes
et de garder une fenêtre entrouverte afin que le chalet soit bien aéré.**

Réfrigérateur

Ils sont en fonction à votre arrivée et il n'est pas nécessaire de changer les ajustements pour en augmenter la performance. Les réfrigérateurs sont reliés à un détecteur de monoxyde de carbone qui permet leur arrêt immédiat en cas de problèmes.

N'APPUYEZ SUR LE BOUTON DU DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE QU'EN CAS D'URGENCE OU D'ÉMANATION DE PROPANE, CAR CECI ENTRAÎNE L'ARRÊT DE L'APPAREIL ET NÉCESSITE L'INTERVENTION D'UN TECHNICIEN SPÉCIALISÉ.

Pour éviter la surchauffe du système de refroidissement, remplissez le réfrigérateur petit à petit. Commencez par les aliments périssables, pour y ajouter par la suite les denrées non périssables.

Cuisinière

Elle est munie de flammes pilotes servant à allumer automatiquement les brûleurs. Vous n'avez pas besoin d'allumettes, il suffit de tourner les boutons des ronds ou du fourneau et ils s'allumeront tout seuls. L'attente pour l'allumage du four varie de 20 à 30 secondes.

Cuisson au four

Pour la cuisson au four, on suggère de diminuer la température de cuisson de 50 degrés. Le tiroir de la cuisinière est en fait le grille-pain. Surveillez vos rôties, car elles grillent vite, vite, vite!

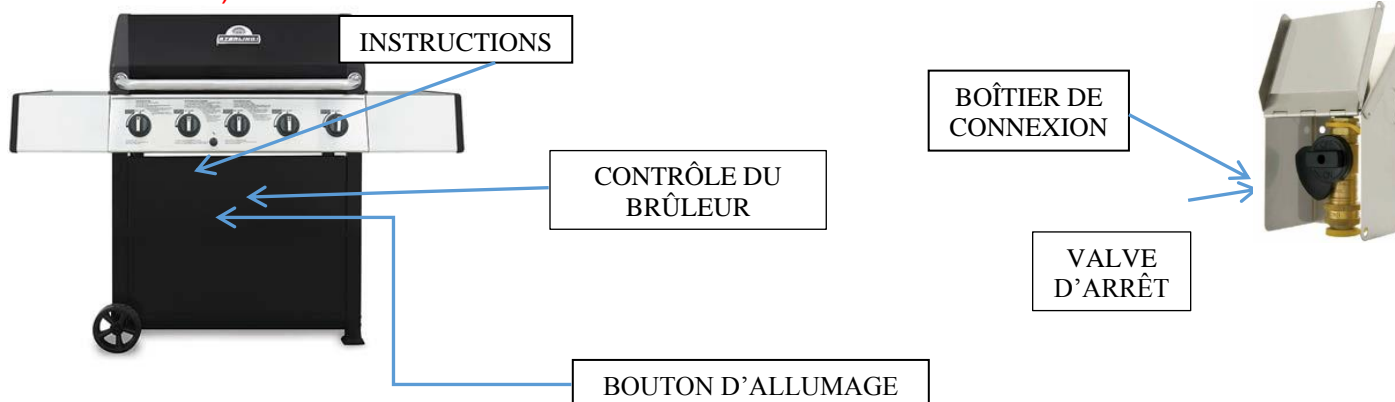
Barbecues au propane

Le BBQ est équipé d'un allumeur électronique. Pour l'allumer, tourner le contrôle du brûleur principal et peser sur le bouton d'allumage (vous pouvez également vous référer aux instructions imprimées sur la plaque avant du BBQ).

Si le BBQ ne s'allume pas après 3 tentatives, fermer le contrôle, attendre 10 secondes et recommencer la procédure.

NB. S'il n'est pas possible d'allumer le BBQ à l'aide du bouton d'allumage, utiliser l'allumeur au butane fourni dans l'hébergement.

Si un problème survient (fuite de propane ou impossibilité de fermer l'alimentation à l'aide des contrôles), couper l'alimentation en propane du BBQ en tournant la valve d'arrêt située à l'intérieure du boîtier de connexion à la position « OFF » (voir ci-dessous).



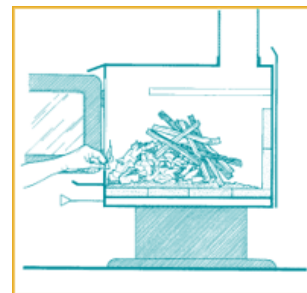
FONCTIONNEMENT DES POÊLES À BOIS ET CONSIGNES

Alimentez-le avec modération, car il peut rapidement surchauffer l'unité d'hébergement.

POUR DÉMARRER

Vous aurez besoin :

- Allumeur ou allumettes;
- Papier journal;
- Bois d'allumage (languettes que vous aurez fendues vous-même);
- Bûches.



MÉTHODE

1. Utilisez une bonne quantité de feuilles de papier journal froissées et de petits morceaux de bois d'allumage sec. N'utilisez jamais de papier glacé ou de dépliants publicitaires en couleurs.
2. Ouvrez complètement les clefs d'alimentation.
3. Réchauffez la cheminée en plaçant quelques feuilles de papier journal froissées dans le poêle et allumez-les afin de chasser l'humidité.
4. Une fois le papier journal éteint, remettez des feuilles de papier journal froissées et placez quatre ou cinq petits morceaux de bois sec (diamètre de 2 cm max), et ce, de façon à ce qu'il y ait un espace d'air (ou de papier) au centre où l'air pourra circuler.
5. Allumez le papier et laissez la porte du poêle entrouverte. Cette ouverture créera un courant d'air qui attisera le feu et mènera la fumée dans la cheminée plutôt que dans le chalet. Répétez l'opération si le feu ne prend pas.
6. Lorsque les petits morceaux de bois sont bien enflammés, ajoutez graduellement du bois de plus en plus gros. Il est préférable de ne pas surcharger le poêle.
7. Laissez le feu s'activer jusqu'à ce que les bûches soient bien allumées et que la cheminée se réchauffe, soit de 10 à 30 minutes. Ajoutez des bûches au besoin et fermez la porte de manière étanche.

Lorsque le feu est bien allumé, fermez la clef pour optimiser la performance du poêle à bois en ajustant les clefs d'alimentation.

N'utilisez jamais de liquide pour allumer un feu. Pour faciliter l'allumage, certains préféreront utiliser des bûchettes allume-feu (disponibles auprès du gardien).

AVERTISSEURS DE FUMÉE

Ils servent à vous protéger contre la fumée de combustion du poêle à bois. Des cuissons parfois oubliées sur les cuisinières ou des rôties (toasts) qui ont un peu trop grillées, peuvent les mettre en alerte.

COMMENT RÉAGIR EN CAS D'INCENDIE

- Faites sortir calmement et rapidement tous les occupants de l'unité d'hébergement. Marchez à quatre pattes sous la fumée pour éviter d'inhaler des gaz nocifs;
- APPELEZ LE 9-1-1 ou les pompiers;
- Utilisez un extincteur seulement s'il s'agit d'un début d'incendie. Placez-vous dos à une sortie et visez la base des flammes;
- Fermez les portes et les fenêtres de la pièce où le feu s'est déclaré afin d'éviter sa propagation;
- N'entrez pas dans une pièce si la porte est chaude au toucher;
- Vérifiez le nombre de personnes évacuées sur les lieux;
- Si le feu se déclare la nuit, enveloppez-vous de couvertures plutôt que de chercher vos vêtements;
- Rendez-vous à votre lieu extérieur de rassemblement ou à une unité d'hébergement voisine. En aucun cas, ne retournez à l'intérieur;
- Si vous êtes incapable de sortir, fermez la porte de la pièce où vous vous trouvez. Colmatez-la avec des linges humides et arrosez-la si possible;
- Allongez-vous sur le sol, placez un linge humide sur votre bouche, réfugiez-vous près des fenêtres et signalez votre présence à l'arrivée des secours;
- Signalez l'incident au gardien, dès que possible.

RÉGLEMENTATION ET SÉCURITÉ

Les réserves fauniques du Québec sont soumises à des lois et règlements dont vous devez observer les dispositions afin de vous assurer du bon déroulement de toute activité ou séjour.

DROITS D'ACCÈS ET AUTORISATION

Toute personne qui séjourne dans un établissement de la Sépaq, ou qui y pratique une activité, doit se conformer aux dates, heures et endroits mentionnés sur le droit d'accès.

SÉCURITÉ NAUTIQUE

La réglementation fédérale en matière de sécurité nautique interdit d'utiliser une embarcation à moins de transporter à bord de celle-ci, en quantité suffisante et en bon état, le matériel suivant :

Trousse de sécurité nautique* :

- Contient une ligne d'attrape flottante de 15 m;
- Un sifflet;
- Une lampe de poche;
- Une écope;
- Une veste de flottaison individuelle (VFI par personne)
- Des rames/avirons

* Disponible aux postes d'accueil, en vente ou en location.

Qualification

Toute personne conduisant une embarcation de plaisance munie d'un moteur doit avoir en sa possession une preuve de compétence à bord, soit une Carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP) ou une attestation qu'elle a suivi et réussi un cours de sécurité nautique au Canada avant le 1^{er} avril 1999 ou un certificat maritime désigné par Transports Canada.

***Dans le contexte présent, nous vous demandons d'apporter vos VFI (vêtements de flottaison individuels).**

CIRCULATION ROUTIÈRE

Le Code de la sécurité routière s'applique à l'ensemble des routes de la réserve. Il est prudent de toujours garder la droite lors de vos déplacements sur des routes forestières. Des entreprises forestières ont des déplacements dans la réserve. La vitesse maximale permise sur les routes principales de notre territoire est de **70 km/h**.

VÉHICULES HORS-ROUTE

Dans toutes les réserves fauniques, l'utilisation de véhicules hors-route (VTT, motoneige) n'est autorisée qu'aux endroits et aux dates désignés à cette fin.

- Sentiers officiels fédérés, sentiers d'accès à vos lacs de pêche et secteurs de chasse

Vous devrez transporter votre VTT dans votre camion ou remorque afin d'accéder aux sentiers ou secteurs de chasse puisqu'il est formellement interdit de circuler ailleurs sur le territoire à bord d'un VTT.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Les animaux domestiques ne sont pas admis dans les réserves fauniques SAUF aux endroits suivants pendant la période estivale :

- Sur les sites de camping suivants :
 - Ernest
 - Du Sourd
 - De la Baie
 - Saey
 - Marie-Le Franc
 - Écho (sites C11 et C12)
 - Joinville (sites 28 à 34)
- Sur les sentiers de randonnées
- Sur les sites de canot-camping

IMPORTANT : Le chien doit être tenu en laisse (d'une longueur maximum de 3 mètres) et sous surveillance en tout temps.

Pendant la période de chasse au petit gibier, les chiens de chasse peuvent dormir dans leur cage située à l'extérieur du chalet ou dans le véhicule de leur maître. Le maître a la responsabilité de laisser l'environnement aussi propre qu'à son arrivée.

Exceptions : Les chiens guide et les chiens d'assistance.

Dans les réserves fauniques, les chiens guides et les chiens d'assistance en formation ou qui accompagnent une personne aveugle ou une personne présentant un handicap moteur sont admis sans restrictions dans tous les bâtiments et lieux publics. Ils doivent cependant être identifiables en portant un foulard Mira ou le harnais et être tenus en laisse en tout temps. Le code d'éthique de la Fondation Mira doit être respecté par les personnes qui en ont la charge, notamment en conservant avec eux la lettre d'accréditation de la fondation.

La Sépaq peut exiger qu'un animal domestique soit transporté sans délai à l'extérieur de la réserve faunique. Si le responsable de l'animal ne satisfait pas à cette exigence, le privilège d'hébergement ou de pratique d'une activité encadrée dans la réserve faunique pourra lui être enlevé sans autre formalité ni compensation.

MOTEURS À ESSENCE

L'utilisation d'un moteur à essence (**maximum 15 forces**) est permise sur tous les lacs de la réserve faunique de Papineau-Labelle. Nous vous demandons de bien le nettoyer avant de le mettre à l'eau.

FEUX D'ARTIFICE

Les feux d'artifice, les pétards, les frondes, les fusils à air et toutes les armes offensives sont interdits.

FEUX DE CAMP ET FEUX DE CUISSON

Les feux de camp et les feux de cuisson ne sont permis qu'aux endroits identifiés et aménagés à cette fin. En tout temps, ils doivent demeurer sous la surveillance d'une personne responsable. Ils doivent être éteints avant le coucher. Soucieux de l'environnement, nous vous demandons votre collaboration afin d'utiliser le bois mis à votre disposition avec modération.

Toujours s'informer de l'indice d'inflammabilité en forêt avant d'allumer un feu. Des interdictions peuvent être en vigueur.

SÉCURITÉ

Les activités en plein air peuvent comporter certains risques. Vous devez toujours vous assurer de posséder les compétences et habiletés requises à la pratique de l'activité choisie. Il est très important de connaître les risques inhérents à cette activité, de respecter vos capacités et de disposer des équipements appropriés. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la section « Votre sécurité, votre responsabilité » sur notre site Web au www.sepaq.com/securite/.

TROUSSE DE PREMIERS SOINS

Une trousse est disponible au camp du gardien, dans tous les véhicules de la réserve faunique et au poste d'accueil le plus près.

TÉLÉPHONES CELLULAIRES

La couverture de réseau cellulaire varie d'un fournisseur à l'autre. Nous vous invitons à vérifier avec votre fournisseur la couverture offerte par celui-ci dans la réserve.

Ils sont toutefois fonctionnels à l'accueil Gagnon.

TÉLÉPHONE PUBLIC LE PLUS PRÈS SE TROUVE

À l'entrée de l'accueil Gagnon

Ce téléphone fonctionne avec des cartes à puce ou cartes d'appels seulement.

URGENCE	911
PERSONNEL DE LA RÉSERVE	819 454-2011, poste <u>1</u> ou 819 428-7510
SÛRETÉ DU QUÉBEC	418 310-4141 cell.* 4141
CONSERVATION DE LA FAUNE (Papineauville)	819 427-5127
SOPFEU	1 800 463-3389
SOS BRACONNAGE	1 800 463-2191
CENTRE ANTIPOISON DU QUÉBEC	1 800 463-5060
REMORQUAGE AFFILIÉ CAA	819 426-3419 ou 819 597-2003

Danger du monoxyde de carbone et consignes

Même une faible exposition au monoxyde de carbone (CO) peut causer des problèmes de santé graves. Si le CO est aussi dangereux, c'est qu'il s'accumule rapidement dans le sang, réduisant la capacité de ce dernier de transporter l'oxygène dans l'organisme.

Les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone

Sachez les identifier :

- Exposition légère
 - Symptômes semblables à ceux de la grippe, tels que mal de tête, écoulement nasal, irritation des yeux, etc.
- Exposition moyenne
 - Somnolence, étourdissement, vomissement. Le sentiment de désorientation et de confusion peut rendre difficile, pour certaines personnes, la prise de décisions rationnelles telles que de quitter le logement ou d'appeler à l'aide.
- Exposition extrême
 - Évanouissement, lésions cérébrales, mort.

Comment prévenir l'émanation de monoxyde de carbone pendant votre séjour?

L'établissement effectue sur une base régulière la vérification et le nettoyage des équipements à combustion par un technicien qualifié afin de garantir qu'ils sont en bon état de marche.

Toutefois, pour assurer votre sécurité, vous devez **respecter les consignes obligatoires suivantes** :

- Assurez-vous que l'apport d'air soit suffisant pour assurer une combustion adéquate (entrebâiller une fenêtre ou la porte).
- Ne pas utiliser les brûleurs de surface ou le four d'une cuisinière à propane ou à gaz naturel pour chauffer votre unité d'hébergement.
- Ne pas utiliser un poêle à fondue alimenté au gaz à l'intérieur.
- Ne pas surchauffer le poêle à bois.
- Ne jamais retirer un avertisseur de monoxyde de carbone ou un avertisseur de fumée de son lieu d'installation, ni leur batterie ou leur connexion.

Comment réagir en présence d'une source évidente de monoxyde de carbone ?

Lorsque l'avertisseur de CO déclenche une alarme, il est recommandé :

- D'évacuer tous les occupants de l'unité d'hébergement et vérifier le nombre de personnes évacuées sur les lieux;
- Si quelqu'un présente des symptômes d'intoxication, composez le 9-1-1;
- D'enlever ou éteindre la source (si son origine est connue);
- D'aérer l'unité d'hébergement;
- Ne jamais réactiver le détecteur de monoxyde de carbone avant que la source ne soit corrigée (si son origine est connue);
- De signaler l'incident à une personne responsable de l'établissement avant de réintégrer l'unité d'hébergement;

Détecteurs de monoxyde de carbone

Ils sont, au même titre que les avertisseurs de fumée, des gardiens de votre santé. Souvent, lorsque plusieurs équipements (lampes, cuisinière, fournaise) fonctionnent en même temps, le taux de monoxyde de carbone acceptable peut être dépassé et l'alerte de l'avertisseur se met en marche.

Assurez une bonne ventilation de l'unité d'hébergement

Une bonne ventilation de votre unité d'hébergement est essentielle, car :

- Si la quantité de polluants de combustion émis dans la pièce est faible, la ventilation assurera un air de bonne qualité;
- Si la quantité de polluants de combustion est anormalement importante, la ventilation limitera l'accumulation des polluants dans la pièce et, par là même, le risque d'intoxication.

Informations complémentaires sur le monoxyde de carbone

Pour plus d'information sur le sujet, une vidéo est présentée sur l'utilisation du propane et les risques associés au monoxyde de carbone. Elle peut être consultée sur notre site Web au www.sepaq.com/securite/hebergement.dot

MOTEUR HORS-BORD À ESSENCE

Vous devez vous procurer le moteur que vous avez loué ainsi que le bidon d'essence (inclus à la location) à l'endroit désigné sur votre avis de confirmation. À la fin de la location, nous vous demandons de les retourner au même endroit.

Plusieurs précautions sont à suivre au transport et à l'utilisation de ce matériel.

LORS DU TRANSPORT

Pour éviter le déversement de carburant, vérifiez que l'interrupteur de carburant soit en position horizontale (c'est une petite poignée sur le côté du moteur).

Bien fermer le bouchon d'évent situé sur le dessus du bouchon à essence.

AU DÉMARRAGE :

- Vérifiez la réserve de carburant;
- Amenez l'interrupteur de carburant en position verticale;
- Ouvrez complètement le bouchon d'évent situé sur le dessus du moteur;
- Vérifiez que l'étrangleur (image) soit en haut;
- Vérifiez que l'accélérateur soit bien descendu;
- Pressez suffisamment le bouton en caoutchouc (poire d'amorçage);
- Démarrez et glissez la manette de l'étrangleur graduellement vers le bas;
- Réglez l'accélération selon vos besoins;
- Lorsque le moteur est chaud, laissez l'étrangleur descendu pour le démarrer.

GUIDE DE DÉPANNAGE DU MOTEUR À ESSENCE

Problème	Causes possibles
Le moteur ne démarre pas	Goupille du cordon de sécurité débranchée Réservoir à sec Tuyau d'alimentation débranché Commande de gaz n'est pas en position de démarrage Fil de bougie desserré Manette d'embrayage n'est pas à la position neutre
Le moteur démarre difficilement	Niveau d'essence trop bas Bouchon d'évent fermé Tuyau d'alimentation pincé Poire d'amorçage pas assez pressée Fil de bougie desserré
Le moteur tourne à vide	Hélice chargée de débris Manette d'embrayage n'est pas en marche avant La goupille de cisaillement (shear pine) est cassée
Le moteur s'arrête subitement	Fil de bougie desserré Réservoir à sec

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DU RÉSEAU SÉPAQ

HISTOIRE DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PAPINEAU-LABELLE

La réserve faunique de Papineau-Labelle a été créée en 1971 par le gouvernement du Québec dans le cadre d'une démarche de démocratisation de la chasse et de la pêche. Sa création avait pour objectif de faciliter l'accès à des territoires de chasse, de pêche et de récréation en plein air à toute la population québécoise, tout en favorisant la conservation de la faune. La réserve faunique de Papineau-Labelle s'enorgueillit de posséder un territoire où la végétation et la faune sont riches et diversifiées.

La réserve tire son nom de deux grandes personnalités québécoises : Louis-Joseph Papineau, grand orateur et homme politique qui s'est distingué lors de la rébellion de 1837, et Antoine Labelle, curé de Saint-Jérôme, surnommé le roi du Nord pour sa contribution énergique au développement de cette partie du Québec. Ce territoire de 1 628 km² met à la disposition des amateurs de villégiature et de plein air plus de 38 chalets, 6 camps rustiques et une centaine d'emplacements de camping. Près de 763 lacs et plus d'une quarantaine de ruisseaux et rivières enrichissent ce coin de pays sillonné par un important réseau routier.

Voici une liste de quelques-uns des clubs privés qui composaient le territoire de la réserve faunique de Papineau-Labelle :

Club des Grandes Baies	Club Chapleau	Bourbonnais Kiamika Club
Club du Ruisseau Jaune	Club Larocque	Club des Douze
Echo Beach Club	Club sportif Kiamika	Meikle Lake
Savanne Club	Club du Lac Blanc	Club Rivière du Sourd
Club des Quatre As	Club des Visons de Thurso	Club du Lac Dumas
Laconian Club	Sprucewook Club	Club des Guides
Club Chénéville	Club des Pays d'En Haut	Colombus Club
Club Kar-Ha-Kon	Club du Lac Bachard	Club Santa-Maria
Club du Lac Misérable	Club de la Petite Nation	Club St-Sixte
Club Campeau	Club St-André Avellin	Club du lac Trespass
Club Lake of Wood	Lake ClubHouse	

La création des réserves fauniques a marqué la première phase de démantèlement des clubs privés dont l'histoire vous est racontée à la rubrique « Réseau Sépaq se raconte... »

GÉOGRAPHIE, FLORE ET FAUNE

Le couvert forestier est composé d'une forêt mixte dominée par l'érablière à bouleau jaune. On y retrouve des essences feuillues (chêne rouge, hêtre, tilleul, orme, frêne) et des résineux en abondance.

Ce vaste territoire constitue un habitat accueillant pour l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours, le castor, le renard, le lièvre de même que pour la communauté ailée qui présente plus de 70 espèces dont la plus remarquable est la gélinotte huppée. Les eaux de la réserve abritent principalement l'omble de fontaine et le touladi.

PROJETS EN COURS

La mise en valeur du patrimoine naturel se traduit quotidiennement à travers les gestes de conservation, de restauration et d'aménagement des habitats. Véritable laboratoire à ciel ouvert, la réserve faunique est scrutée par des équipes de recherche qui s'intéressent à de multiples sujets. Leurs projets nous permettent d'améliorer les connaissances et de mieux comprendre la dynamique des écosystèmes qui nous entourent.

LA SÉPAQ

Le Québec est reconnu pour l'immensité de ses territoires naturels sauvages ainsi que pour sa faune et sa flore abondante, diversifiée et impressionnante. Depuis déjà plus de 30 ans, la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) a le privilège d'administrer, d'exploiter et de mettre en valeur les lieux grandioses qui lui sont confiés par le gouvernement du Québec.

La Sépaq offre un éventail d'activités (plein air, chasse, pêche) et de services (hébergement, restauration, location d'équipement, boutiques) invitant une clientèle touristique, scolaire, corporative et événementielle à vivre des expériences diversifiées dans ses parcs nationaux, ses réserves fauniques et ses établissements touristiques.

En tout, la Sépaq met à la disposition de ses nombreux clients plus de 7 200 sites de camping, 545 hébergements en prêt-à-camper, 729 chalets, 176 unités d'hébergement d'hôtellerie ainsi que 185 camps rustiques et refuges. Également, 266 sentiers de courte randonnée, 10 sentiers de longue randonnée et 24 centres de découverte et de services sont accessibles.

Fort d'une équipe qui atteint près de 3 000 employés dévoués et passionnés lors de la saison estivale, la Sépaq propose le plus grand réseau de plein air au Québec, permettant à des millions de Québécois et de touristes étrangers de découvrir une nature distinctive et inoubliable.

Répartis dans la majorité des régions de la province et couvrant un territoire de 60 820 km² au sein duquel se retrouvent plus de 13 000 lacs, les 47 établissements de la Sépaq se déclinent ainsi :

DES PARCS NATIONAUX DE CALIBRE INTERNATIONAL

Reconnu en vertu des critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature, le réseau des parcs nationaux du Québec est constitué de véritables joyaux de biodiversité préservés au bénéfice des générations actuelles et futures. Par la beauté et l'intégrité de leurs milieux naturels, les parcs nationaux forment, pour le Québec, une vitrine exceptionnelle très appréciée non seulement des Québécois, mais également des visiteurs étrangers. La Sépaq gère les 23 parcs nationaux situés au sud du 50^e parallèle. Elle administre également le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, en partenariat avec Parcs Canada.

À l'instar des parcs nationaux du reste du monde, ils sont exclusivement voués à la protection permanente des territoires et à la mise en valeur de leur patrimoine naturel et historique à des fins scientifiques, d'éducation et à la pratique d'une multitude d'activités de loisir : Randonnée pédestre, pêche, activités nautiques, vélo, ski de fond, raquette, et bien plus.

DES RÉSERVES FAUNIQUES EXCEPTIONNELLES

La Sépaq assure la gestion de 13 réserves fauniques ainsi que de la pourvoirie Sépaq Anticosti. Les principes de conservation, de mise en valeur et d'exploitation de la faune en font des lieux tout désignés pour les activités traditionnelles de chasse et de pêche. Leurs visiteurs peuvent également profiter des bienfaits de la nature en y pratiquant des activités comme la randonnée pédestre, le vélo, le ski de fond, ainsi que des activités nautiques sur les immenses plans d'eau qui s'y trouvent. Cependant, contrairement aux parcs nationaux, la Sépaq n'y a pas l'exclusivité du territoire : Des exploitants de la forêt, des mines ou autres activités similaires y sont également actifs.

DES ÉTABLISSEMENTS TOURISTIQUES UNIQUES

La Sépaq administre également des installations touristiques d'envergure accueillant une clientèle variée. On compte parmi ces destinations le Parc de la Chute-Montmorency et l'Aquarium du Québec, deux attraits touristiques majeurs de la région de Québec, auxquels s'ajoute Duchesnay et son auberge 4 étoiles. Dans la région gaspésienne, la Sépaq offre deux établissements hôteliers de marque, soit le Gîte du Mont-Albert, situé au cœur du parc national de la Gaspésie, et l'Auberge de montagne des Chic-Chocs, perchée à 615 m d'altitude dans un environnement naturel intact. Le Centre touristique du Lac-Simon, le Camping des Voltigeurs et le Centre touristique du Lac-Kénogami viennent compléter l'offre touristique de la Sépaq.

RÉSEAU SÉPAQ SE RACONTE...

Création des réserves fauniques

Outre les constructions récentes, les chalets qui vous hébergent sont les vestiges de l'époque des clubs privés. Au milieu des années 1880, les premiers clubs de chasse et de pêche voyaient le jour au Québec. Jusqu'à ce jour, rien n'avait été fait dans le but de développer les ressources cynégétiques et halieutiques, sauf dans le cas de la pêche au saumon. Pendant les premières années de l'administration de ces droits par la province, les privilèges de pêche furent alloués sur une base limitée qui, rapidement, prit des proportions considérables.

Le but recherché était la protection de la faune lacustre et terrestre, car l'État ne disposait pas des pécules nécessaires à l'embauche de gardes forestiers partout sur ce vaste territoire. Ainsi, les clubs à qui étaient confiés ces territoires devaient y assumer un gardiennage efficace afin de garantir la survie des espèces fauniques, tout en assurant des revenus substantiels à la province. La clientèle recherchée était américaine et les campagnes de promotion furent très efficaces, car la plus grande partie des membres étrangers des clubs privés provenaient des états américains limitrophes.

En 1914, le Québec comptait 200 clubs privés de chasse et de pêche. Les territoires étaient parfois restreints, parfois immenses, comme le célèbre club Triton qui couvrait plus de 800 km². En 1945, on en recensait 615, occupant une superficie de 30 000 km². Chacun d'eux avait développé un réseau de camps et de portages, disposait d'un maître camp et autorisait ses membres à construire des chalets privés. Vers le milieu des années 1960, l'époque des clubs privés atteint son apogée. On en dénombrait 2 200 sur une superficie de 78 000 km².

À cette époque, peu de Québécois avaient accès à ces territoires pour des activités personnelles de chasse ou de pêche. On les retrouvait plutôt au service des membres des clubs où ils étaient embauchés à titre de gardiens ou de guides. Dans les décennies 60 et 70, de fortes pressions de la population à l'égard de la démocratisation des terres publiques pour la pratique de la chasse et de la pêche incitèrent le gouvernement de l'époque à mettre en place un processus d'accessibilité par une opération « déclubage » qui initie la création d'un réseau unique au monde de « réserves de chasse et de pêche ». Ce dernier devint aujourd'hui le réseau des « réserves fauniques » et amorça le déclin des clubs privés. La gestion de ces précieux territoires devenait dès lors affaire de l'État et différents ministères s'en partagèrent l'exploitation et la mise en valeur.

Création des parcs nationaux

Le gouvernement du Québec s'est doté en 1977 d'une loi-cadre en vue de l'établissement d'un réseau de parcs nationaux, lesquels ont été créés pour représenter l'une des 43 grandes unités du paysage québécois ou pour protéger un site naturel exceptionnel et ont été classifiés en deux groupes : Les parcs de conservation étaient d'abord créés pour assurer la protection permanente des territoires tandis que les parcs de récréation avaient pour mandat de répondre aux besoins de récréation de plein air.

En 2001, la vocation des parcs nationaux a été redéfinie et le rôle qui leur a été attribué en est maintenant un de premier plan au regard du maintien de la biodiversité. C'est pourquoi les vocations « parc de conservation » et « parc de récréation » ont été abolies. On parle maintenant des parcs québécois qui partagent tous le même objectif prioritaire : Assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation externe.

Les parcs québécois satisfont aux critères établis par l'Union mondiale pour la nature (UICN) qui sont reconnus par la communauté internationale pour définir les aires protégées appelées « parcs nationaux ». Depuis 1999, la Sépaq a reçu du gouvernement du Québec le mandat d'assumer la gestion des activités et des services des parcs avec la perspective d'un réseau de calibre international par l'entremise de Parcs Québec. Afin d'assurer une protection permanente de ces précieux territoires et de les mettre en valeur, un important volet de leur gestion est réservé à la recherche, au suivi des espèces, à l'étude d'impacts environnementaux des aménagements et à la protection.